

**COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°2023-090

L'an deux mille vingt trois, le 3 juillet à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 27 juin 2023

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 22
 votants : 25

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. François BOISSERIE, Mme Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Céline BOYARD, M. Ludovic TURPIN, Mme Monique PLAZZI, M. Laurent GORYL, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Annie ARNAUD, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE, M. Francis CUBERTAFON, M. Alain BLONDY et Mme Stéphanie TOESCA.

ABSENTS Excusés : M. Jean-Claude FRACHET, M. Roland POURCHET, M. Jacques BLONDY, M. Patrice DELAGE, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Valérie Isabelle BONIN et Mme Pascale BRACHET.

OBJET :

SYDED 2023 – Charte
d'engagement dans une
dynamique territoriale
d'économie circulaire

Jean-Claude FRACHET donne pouvoir à Pierre ROUX
Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Laurent GORYL
Pascale BRACHET donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

SECRETAIRE : Stéphanie TOESCA

Rapporteur : P. DARY

Considérant que le projet « SYDED 2035 » est un projet de territoire en faveur de l'économie circulaire ; qu'il s'articule autour de 3 postures stratégiques, pour une ambition politique visant à préserver les ressources naturelles et à tendre vers le zéro déchet, tout en continuant d'assurer un service public de gestion des déchets de qualité.

Considérant que le SYDED demande à chaque Communauté de Communes et au SICTOM de s'engager autour de huit objectifs :

- Se mobiliser pour réduire les déchets et les transformer en ressource ;
- Accompagner les entreprises dans la gestion et la prévention des déchets ;
- Garantir un service efficient et maîtriser les coûts ;
- Harmoniser et renforcer la gestion sur place, le tri et la valorisation ;
- Etre exemplaire dans l'organisation interne et les projets portés ;
- Accompagner les changements de comportements vers la réduction des déchets et l'économie circulaire ;
- Impulser et soutenir des espaces dédiés à l'économie circulaire ;
- Mettre en réseau les acteurs du territoire.


Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** le principe de la démarche ci-dessus présentée ;
- **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer la Charte d'engagement.

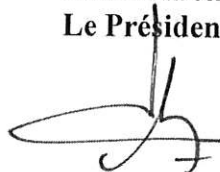
La secrétaire



S. TOESCA

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,

Le Président



D. BOISSERIE

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.